

BERTY

Nom : _____
 Prénoms : Jean Louis Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 48
 Classe de mobilisation : 1890

ÉTAT CIVIL

Né le 11 Juillet 1870 à S. Georges, canton
 d' Heyrieu, département de L'Isère, résidant
 à S. Georges, canton d' Heyrieu, département
 de L'Isère, profession de maréchal-ferrant
 fils de Etienne et de Badin Chérie, domiciliés
 à S. Georges, canton d' Heyrieu, département de L'Isère

N° 56 de tirage dans le canton d' Heyrieu

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (_____^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Parti de Vienne le 14 Novembre 1891 comme appelé arrivé au Corps le 14 dudit N.M. 2985. - 2^{me} aide Maréchal ferrant le 5 Novembre 1892. - 1^{er} aide Maréchal ferrant le 9 Juin 1894. - Envoyé en congé le 29 septembre 1894 en attendant son passage dans la réserve. - Certificat de bonne conduite. Accordé.

- 1890 - 48 -

894.

A méro au contrôle spécial du recrutement.

72

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 6^e Régiment d'artillerie du 4 au 31 Octobre 1897
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 6^e Régiment d'artillerie du 3 au 29 Avril 1900
 Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Novembre 1904

- 1890 - 48 -

Appelé à l'activité à la M^g aux arm^{es} d'art. de M^e Dauphiné arrivé le 22 Août 1914 - Rappelé

A accompli une période d'exercices dans le 6^e Rég^t d'artillerie du 24 septembre au 6 octobre 1906
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1^{er} OCTOBRE 1910
 Libéré du service militaire le 10 X = 1918

SIGNALEMENT.

Cheveux S, sourcils châtains
 yeux châtains, front ordinaire
 nez moyen, bouche moyenne
 menton ronde, visage ovale
 Taille : 1 m. 50 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1). 3
 militaire (2).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 6^e Artillerie

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'Artill^{ie} Talence 4706

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Groupe 7^{al} du 6^e d'artill^{ie} Talence 11260
Aux^{ie} d'Artillerie 42
11^{me} rég^t d'artill^{ie} Talence 4706
8^{me} Rég^t artill^{ie} de 2469
30^e Rég^t de chasseurs 20569

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou résidence.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1830.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)